ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Réunion C.L.I.C. du 14 mars

Usine de Villers saint Paul

Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation

- ***Système de Gestion de la Sécurité***

  - Définition

- ***La Politique de Prévention des Accidents Majeurs***

  - Déclinaison en 10 domaines

- ***Résultats sécurité 2012***

L. DUPUIS
Le 14 mars 2013.

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Définitions

- Rappel : Le Système de Gestion de la Sécurité (*S.G.S.*) définit l'organisation, les fonctions des personnels, les procédures et les ressources qui permettent de déterminer et de mettre en œuvre la Politique de Prévention des Accidents Majeurs. (*Article 7 de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié*)
- Le S.G.S. est pour L'établissement de Villers saint Paul est piloté dans un système de management dit « intégré » (*S.M.I.*) qui couvre les différentes activités du site.
- Les volets SSEQ (*Santé, Sécurité, Environnement et Qualité*) sont régulièrement audités.

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

La Politique nagement

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction de l'usine de Villers Saint Paul met en œuvre une politique Santé et Sécurité au travail, Environnement et Qualité déclinée de la charte SSEQ du groupe Arkema. Cette politique QHSE intègre la prévention des risques majeurs, elle est basée sur 5 principes fondamentaux :

La prévention des risques – La responsabilisation – La vigilance
L'amélioration continue – La communication

Sur la base de notre politique générale et afin de prévenir les accidents majeurs, d'en réduire les conséquences, la Direction déploie, dans le respect des réglementations en vigueur, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui vise à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,
- Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,
- Communiquer les rôles et les attributions HSE de chacun, et assurer la formation du personnel,
- Définir les conditions permettant d'assurer la maîtrise de la conduite des installations, y compris pendant les phases transitoires,
- Tester et examiner périodiquement l'organisation et les moyens définis,
- Vérifier périodiquement les MMR et autres barrières de sécurité, les améliorer en s'appuyant sur les meilleurs techniques disponibles,
- Garantir le niveau de sécurité des installations tout au long de leur existence,
- Intégrer l'analyse des risques dans les processus de modifications,
- Analyser les accidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,
- S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.

Sur la base des retours d'expériences et dans le souci de l'amélioration continue de nos processus de management, la Direction s'engage à procéder régulièrement aux ajustements nécessaires de cette politique et au contrôle de sa mise en œuvre.

Christian LASSEUR,
Directeur de l'établissement

Politique de Prévention des Accidents Majeurs

- **La Politique est la base du système de gestion, de notre management sécurité**

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction de l'usine de Villers Saint Paul met en œuvre une politique Santé et Sécurité au travail, Environnement et Qualité déclinée de la charte SSEQ du groupe Arkema. Cette politique QHSE intègre la prévention des risques majeurs, elle est basée sur 5 principes fondamentaux :

La prévention des risques – La responsabilisation – La vigilance
L'amélioration continue – La communication

Sur la base de notre politique générale et afin de prévenir les accidents majeurs, d'en réduire les conséquences, la Direction déploie, dans le respect des réglementations en vigueur, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui vise à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,
- Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,
- Communiquer les rôles ....

Notre prévention des accidents majeurs

➲Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,

- ➲Les différents procédés, les différents produits, les différentes activités, les différentes tâches sont couvertes par des analyses des risques
  - ➲ Les analyses des risques « travail » : Document Unique
  - ➲ Les analyses de risque « environnement »
  - ➲ Les analyses de risque « procédés de fabrication »
  - ➲ Les activités ICPE fond l'objet d'études de danger dans le cadre de la procédure d'autorisation
  - ➲ Le site est actuellement couvert par 2 études (Coatings 2007 et Photocures 2006)
- ➲Des modélisations / des évaluations d'acceptabilité

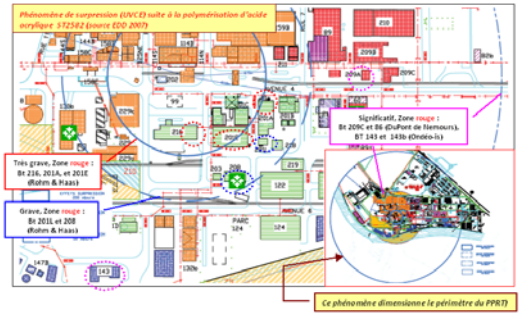

GRAVITÉ des conséquences	PROBABILITÉ (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux	NON	NON	NON	NON	NON
Catastrophique	MMR (Nota 2)	NON (Nota 1)	NON	NON	NON
Important	MMR (Nota 2)	MMR (Nota 2)	MMR (Nota 2)	NON	NON
Sérieux			MMR (Nota 2)	MMR (Nota 2)	NON
Modéré					MMR (Nota 3)

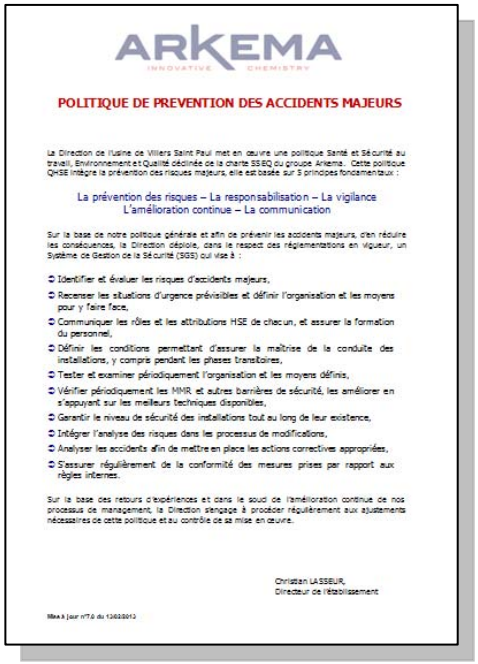
ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction de l'usine de Villers Saint Paul met en œuvre une politique Santé et Sécurité au travail, Environnement et Qualité déclinée de la charte SSEQ du groupe Arkema. Cette politique QHSE intègre la prévention des risques majeurs, elle est basée sur 5 principes fondamentaux :

La prévention des risques – La responsabilisation – La vigilance
L'amélioration continue – La communication

Sur la base de notre politique générale et afin de prévenir les accidents majeurs, d'en réduire les conséquences, la Direction déploie, dans le respect des réglementations en vigueur, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui vise à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,
- Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,
- Communiquer les rôles et les attributions HSE de chacun, et assurer la formation du personnel,
- Définir les conditions permettant d'assurer la maîtrise de la conduite des installations, y compris pendant les phases transitoires,
- Tester et examiner périodiquement l'organisation et les moyens définis,
- Vérifier périodiquement les MMR et autres barrières de sécurité, les améliorer en s'appuyant sur les meilleurs techniques disponibles,
- Garantir le niveau de sécurité des installations tout au long de leur existence,
- Intégrer l'analyse des risques dans les processus de modifications,
- Analyser les accidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,
- S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.

Sur la base des retours d'expériences et dans le souci de l'amélioration continue de nos processus de management, la Direction s'engage à procéder régulièrement aux ajustements nécessaires de cette politique et au contrôle de sa mise en œuvre.

Christian LASSEUR,
Directeur de l'établissement

Mise à jour n°7.0 du 13/02/2013

➲En 2012 :

- ➲La révision des études de Danger a été démarrée (Révision quinquennale)

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Notre prévention des accidents majeurs

- **Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,**
  - Plusieurs sources au recensement
    - Les analyses de risques
    - Les études de danger et modélisations d'effets
    - Les retours d'expériences internes / externes
    - Pour faire face : des moyens et une organisation
      - Des moyens incendie fixes sur la majeure partie des installations
      - Des personnels disponibles 24/24 toute l'année (système d'astreinte)
      - Une organisation P.O.I. qui pense « Plate-forme »

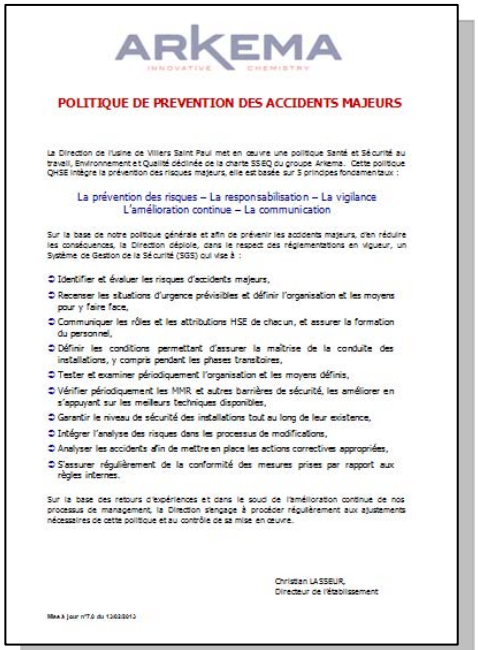

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction de l'usine de Villers Saint Paul met en œuvre une politique Santé et Sécurité au travail, Environnement et Qualité déclinée de la charte SSEQ du groupe Arkema. Cette politique QHSE intègre la prévention des risques majeurs, elle est basée sur 5 principes fondamentaux :

La prévention des risques – La responsabilisation – La vigilance
L'amélioration continue – La communication

Sur la base de notre politique générale et afin de prévenir les accidents majeurs, d'en réduire les conséquences, la Direction déploie, dans le respect des réglementations en vigueur, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui vise à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,
- Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,
- Communiquer les rôles et les attributions HSE de chacun, et assurer la formation du personnel,
- Définir les conditions permettant d'assurer la maîtrise de la conduite des installations, y compris pendant les phases transitoires,
- Tester et examiner périodiquement l'organisation et les moyens définis,
- Vérifier périodiquement les MMR et autres barrières de sécurité, les améliorer en s'appuyant sur les meilleurs techniques disponibles,
- Garantir le niveau de sécurité des installations tout au long de leur existence,
- Intégrer l'analyse des risques dans les processus de modifications,
- Analyser les accidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,
- S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.

Sur la base des retours d'expériences et dans le souci de l'amélioration continue de nos processus de management, la Direction s'engage à procéder régulièrement aux ajustements nécessaires de cette politique et au contrôle de sa mise en œuvre.

Christian LASSEUR,
Directeur de l'établissement

Mise à jour n°7.0 du 13/02/2013

- **En 2012**
  - le P.O.I. Arkema a été entièrement révisé, il est en cours de diffusion auprès des différents destinataires

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Notre prévention des accidents majeurs

➲Communiquer les rôles et les attributions HSE de chacun, et assurer la formation du personnel,

- ➲Du Directeur jusqu'au 1ier niveau d'encadrement, chaque personne dispose d'une fiche de responsabilité QHSE individuelle
- ➲De nombreuses activités nécessites des autorisations, des habilitations, des formations
  - ➲ Tous les salariés sont positionnés dans des grilles d'habilitation qui sont liées à leur poste et au programme de formation associé.
  - ➲ Le plan de formation consacre une part prépondérante au volet Sécurité
  - ➲ Tous les salariés entrant chez Arkema (y compris intérims pour mission courte) et quelque soit leur poste, reçoivent une information sécurité

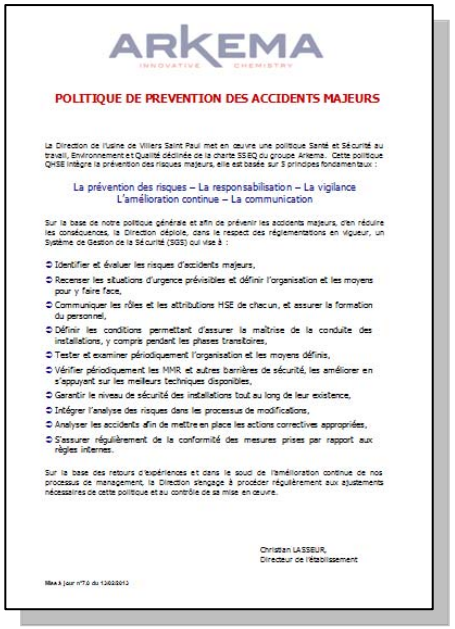

ARKEMA

INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction de l'usine de Villers Saint Paul met en œuvre une politique Santé et Sécurité au travail, Environnement et Qualité déclinée de la charte SSEQ du groupe Arkema. Cette politique QHSE intègre la prévention des risques majeurs, elle est basée sur 5 principes fondamentaux :

La prévention des risques – La responsabilisation – La vigilance
L'amélioration continue – La communication

Sur la base de notre politique générale et afin de prévenir les accidents majeurs, d'en réduire les conséquences, la Direction déploie, dans le respect des réglementations en vigueur, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui vise à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,
- Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,
- Communiquer les rôles et les attributions HSE de chacun, et assurer la formation du personnel,
- Définir les conditions permettant d'assurer la maîtrise de la conduite des installations, y compris pendant les phases transitoires,
- Tester et examiner périodiquement l'organisation et les moyens définis,
- Vérifier périodiquement les MMR et autres barrières de sécurité, les améliorer en s'appuyant sur les meilleurs techniques disponibles,
- Garantir le niveau de sécurité des installations tout au long de leur existence,
- Intégrer l'analyse des risques dans les processus de modifications,
- Analyser les accidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,
- S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.

Sur la base des retours d'expériences et dans le souci de l'amélioration continue de nos processus de management, la Direction s'engage à procéder régulièrement aux ajustements nécessaires de cette politique et au contrôle de sa mise en œuvre.

Christian LASSEUR,
Directeur de l'établissement

Mise à jour n°7.0 du 13/03/2013

➲En 2012, La formation en lien avec la sécurité :

- ●Utilisation des extincteurs / Equipier de Première Intervention : 141 personnes.
- ●Sauveteur Secouriste du Travail : 7 personnes.
- ●Habilitation électrique : 27 personnes.
- ●Travail en hauteur : 25 personnes.
- ●Port de l'ARI : 6 personnes.
- ●CACES : 22 personnes.
- ●Chef de file et serre file : 19 personnes
- ●Risques chimiques : 7 personnes
- ●Atex : 21 personnes
- ●Autorisation de travail 58 personnes
- ●IATA : 1 personnes
- ●Réduire l'exposition au bruit : 40 personnes

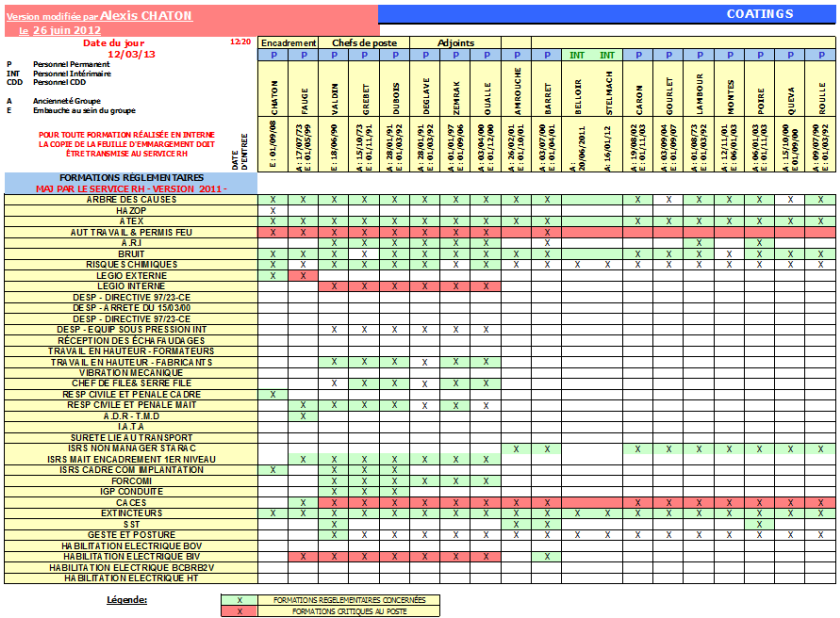

Version modifiée par Alexis CHATON
Le 26 juin 2012
Date du jour 12/03/13 12:20

P Personnel Permanent
INT Personnel Intérimaire
CDD Personnel CDD

A Ancienneté Groupe
E Embauche au sein du groupe

POUR TOUTE FORMATION RÉALISÉE EN INTERNE LA COPIE DE LA FEUILLE D'EMMARGEMENT DOIT ÊTRE TRANSMISE AU SERVICE RH

COATINGS

	Encadrement		Chefs de poste			Adjoints													
	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	INT	INT	P	P	P	P	P	P
	CHATON	FAUGE	VALDIN	GREBET	DUBOIS	DESLAVE	ZENBAK	OUALLE	AMROUCHE	BARRET	BELGOR	STELMACH	CARON	GOUILLET	LAMBOUR	MONTES	POIRE	QUEVA	ROULLE
DATE D'ENTREE	E : 01/09/08	A : 17/07/23 E : 01/05/99	E : 18/06/90	A : 13/10/73 E : 01/11/91	A : 28/01/91 E : 01/03/92	A : 28/01/91 E : 01/03/92	A : 01/01/97 E : 01/09/06	A : 03/04/00 E : 01/12/00	A : 26/02/01 E : 01/10/01	A : 03/07/00 E : 01/04/01	A : 20/06/2011	A : 16/01/12	A : 19/08/02 E : 01/11/03	A : 03/09/04 E : 01/09/07	A : 01/08/73 E : 01/03/92	A : 12/11/01 E : 06/01/03	A : 06/01/03 E : 01/11/05	A : 13/10/00 E : 01/09/00	A : 09/07/90 E : 01/03/92
FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES MAJ PAR LE SERVICE RH - VERSION 2011 -																			
ARBRE DES CAUSES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X
HAZOP	X																		
ATEX	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X
AUT TRAVAIL & PERMIS FEU	X	X	X	X	X	X	X	X		X									
A.R.I			X	X	X	X	X	X		X					X		X		
BRUIT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X
RISQUES CHIMIQUES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LEGIO EXTERNE	X	X																	
LEGIO INTERNE			X	X	X	X	X	X											
DESP - DIRECTIVE 97/23-CE																			
DESP - ARRETE DU 15/03/00																			
DESP - DIRECTIVE 97/23-CE																			
DESP - EQUIP SOUS PRESSION INT			X	X	X	X	X	X											
RÉCEPTION DES ÉCHAFAUDAGES																			
TRAVAIL EN HAUTEUR - FORMATEURS																			
TRAVAIL EN HAUTEUR - FABRICANTS			X	X	X	X	X	X											
VIBRATION MECANIQUE																			
CHEF DE FILE& SERRE FILE			X	X	X	X	X	X											
RESP CIVILE ET PENALE CADRE	X																		
RESP CIVILE ET PENALE MAIT		X	X	X	X	X	X	X											
A.D.R - T.M.D		X																	
I.A.T.A																			
SURETE LIE AU TRANSPORT																			
ISRS NON MANAGER STARAC									X	X			X	X	X	X	X	X	X
ISRS MAIT ENCADREMENT 1ER NIVEAU		X	X	X	X	X	X	X											
ISRS CADRE COM IMPLANTATION	X		X	X	X														
FORCOMI			X	X	X	X	X	X											
IGP CONDUITE			X	X	X														
CACES		X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X
EXTINCTEURS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SST			X						X	X							X		
GESTE ET POSTURE			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
HABILITATION ELECTRIQUE BOV																			
HABILITATION ELECTRIQUE BIV		X	X	X	X	X	X	X		X									
HABILITATION ELECTRIQUE BCBR2V																			
HABILITATION ELECTRIQUE HT																			

Légende:
X FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNÉES
X FORMATIONS CRITIQUES AU POSTE

Notre prévention des accidents majeurs

ARKEMA

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

- **Définir les conditions permettant d'assurer la maîtrise de la conduite des installations, y compris pendant les phases transitoires,**
  - La qualification des personnels est importante, les personnes qui conduisent les installations chimiques font l'objet d'un programme de formation au poste « long » en mode compagnonnage
  - Les opérations sont décrites dans des procédures, des consignes d'exploitation et des modes opératoires
  - La maîtrise d'exploitation passe aussi par l'identification et le traitement des dysfonctionnements où chaque personne est acteur de la sécurité
  - Très peu de phases transitoires dans le sens où notre activité est de type « Batch » par contre les activités de maintenance y sont assimilables tout comme la gestion des modifications
    - Les travaux sont encadrés par des autorisations de travail et sont réalisés par des personnels avec différents degrés d'habilitations (Mase/UIC, N1/N2)
    - La gestion des modifications (MOC) fait l'objet d'un processus spécifique

- **En 2012 :**
  - Les formulaires d'autorisation de travail ont été changés et l'ensemble des personnels concernés, formés à ces nouveaux outils
  - 31 plans de prévention annuel, environ 5000 interventions Mtn (20/jours)
  - 74 demandes d'études
  - 177 FCNC qui ont générée 262 actions.

Notre prévention des accidents majeurs

- **Défini**
  - **condu**
  - **transit**
    - La c
      install
      « long
    - Les
      et des
    - La r
      dysfor
    - Très
      « Batc
      la ges
      - Le
        pe
      - La
- **En 20**
  - Les
    perso
  - 31 p
  - 74 c
  - 177 FCNC qui ont générée 262 actions

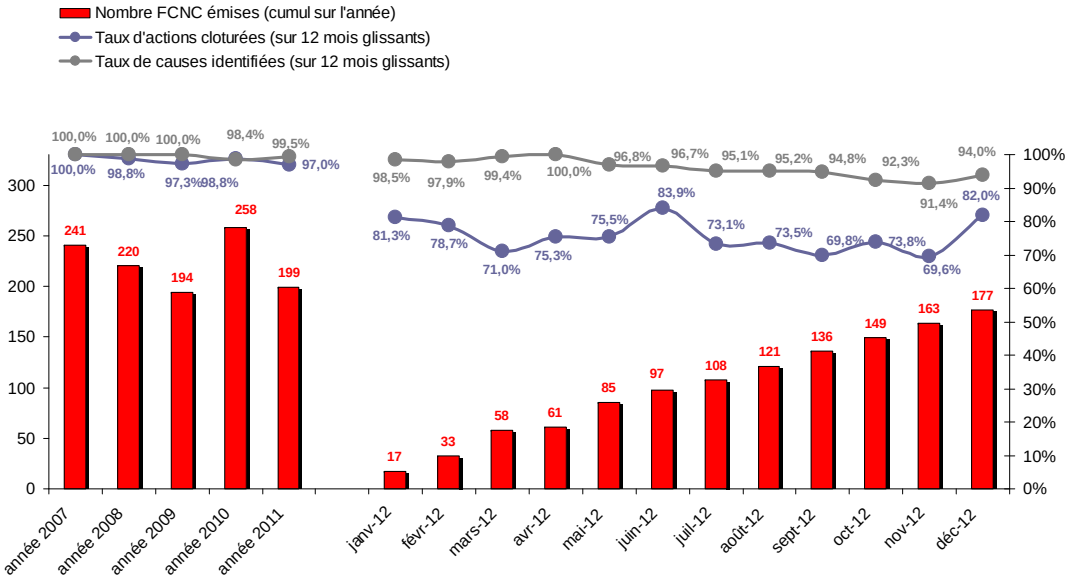

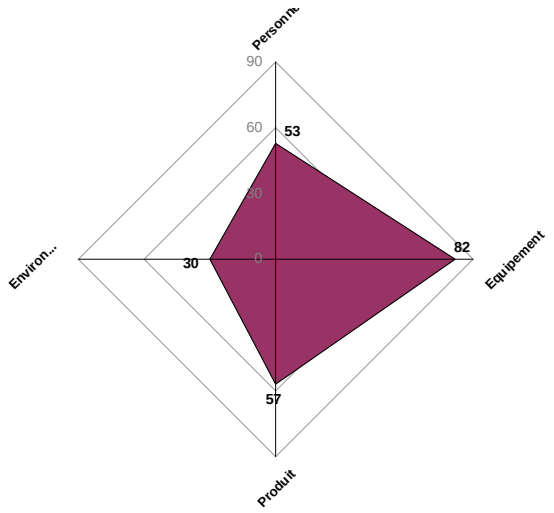

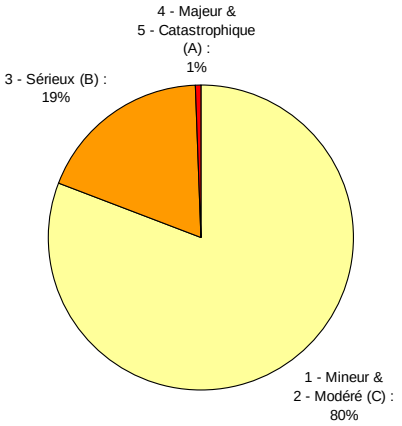

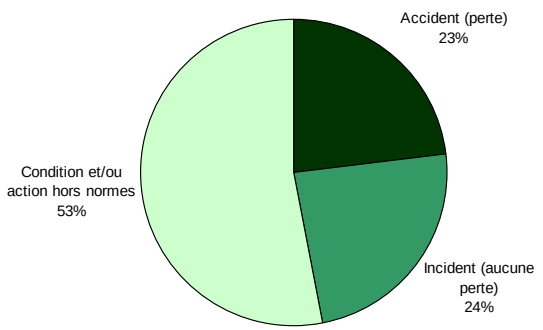

Focus sur les 177 FCNC

Notre prévention des accidents majeurs

- **Tester et examiner périodiquement l'organisation et les moyens définis,**
  - Des inspections périodiques (IGP, IGT) sont réalisées sur le site,
  - Les matériels d'urgence : défense incendie, sirènes, matériels de secours sont périodiquement testés et consignés sur des registres
  - Les réactions des personnels sont testées dans des exercices de recensement / d'évacuation / de mise en sécurité.
  - Des exercices de gestion de crise sont organisés

ARKEMA

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

- **En 2012**
  - Réalisation de 71 inspections générales planifiées et 12 inspections générales transports
  - Poursuite des essais hebdomadaires des groupes incendie et test réel annuel dans les ateliers
  - Il y a eu 3 exercices de recensement et un exercice de gestion de crise (Ensemble des cadres d'astreinte) avec la participation d'intervenants extérieurs (simulation)
  - Travail sur 2 axes cette année:
    - Gestion du sinistre : explosion suivi d'un incendie
    - Gestion communication : cas d'un décès

Notre prévention des accidents majeurs

- **Vérifier périodiquement les MMR et autres barrières de sécurité, les améliorer en s'appuyant sur les meilleurs techniques disponibles,**
  - Les barrières de sécurité (les mesures de maîtrises des risques MMR et les Equipements importants pour la sécurité IPS) font l'objet d'un programme de surveillance avec des suivis sur une fiche de vie.
  - De nombreux autres capteurs qui ont à la fois des fonctions « production » et sécurité sont également l'objet de programmes d'étalonnages et de tests réguliers (en général annuel)
  - Le retour d'expérience sur les pannes est pris en compte et les équipes surveillent les évolutions technologiques des matériels

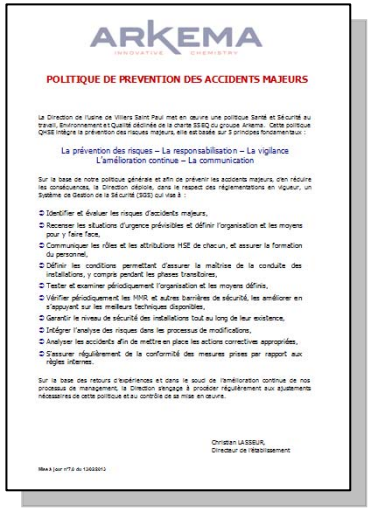
ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction de l'usine de Villers Saint Paul met en œuvre une politique Santé et Sécurité au travail, Environnement et Qualité déclinée de la charte SSEQ du groupe Arkema. Cette politique QHSE intègre la prévention des risques majeurs, elle est basée sur 5 principes fondamentaux :

La prévention des risques – La responsabilisation – La vigilance
L'amélioration continue – La communication

Sur la base de notre politique générale et afin de prévenir les accidents majeurs, d'en réduire les conséquences, la Direction décide, dans le respect des réglementations en vigueur, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui vise à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,
- Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,
- Communiquer les rôles et les attributions HSE de chacun, et assurer la formation du personnel,
- Définir les conditions permettant d'assurer la maîtrise de la conduite des installations, y compris pendant les phases transitoires,
- Tester et examiner périodiquement l'organisation et les moyens définis,
- Vérifier périodiquement les MMR et autres barrières de sécurité, les améliorer en s'appuyant sur les meilleurs techniques disponibles,
- Garantir le niveau de sécurité des installations tout au long de leur existence,
- Intégrer l'analyse des risques dans les processus de modifications,
- Analyser les accidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,
- S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.

Sur la base des retours d'expériences et dans le souci de l'amélioration continue de nos processus de management, la Direction s'engage à procéder régulièrement aux ajustements nécessaires de cette politique et au contrôle de sa mise en œuvre.

Christian LASSEUR,
Directeur de l'établissement

Mise à jour n°3 du 12/03/2012

- **En 2012 :**
  - Toutes les MMR et tous les IPS ont été contrôlées
  - MMR de l'activité Coatings vus en inspection DREAL
  - Maintenance préventive des équipements (niveaux haut, température, pression …)

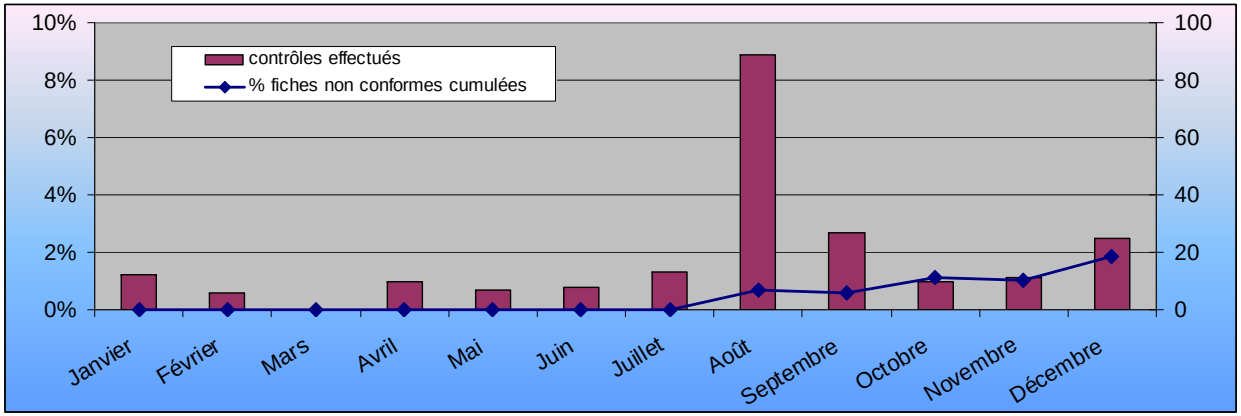

  - 218 contrôles effectués (dont 116 sur août/septembre)
  - 4 non-conformités (3 capteurs pressions / 1 retard contrôle)

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Notre prévention des accidents majeurs

- **Garantir le niveau de sécurité des installations tout au long de leur existence,**
  - Bien que les installations d'Arkema soient relativement récentes, elles sont concernées par la surveillance renforcée en terme de vieillissement des installations (arrêté du 3 et du 4 octobre 2010)
    - Bacs de stockage
    - Massifs et rétentions
    - Capacités et tuyauteries
    - Caniveaux et fosses humides
    - Racks et ponts de tuyauteries
    - Mesure de maitrise des risques instrumentées MMRi

- **En 2012 :**
  - Recensement et collecte des informations pour les états initiaux
  - 21 cuves de stockage concernées
    - + massifs et cuvettes de rétentions (15) associées
  - Pas de capacité mais des tuyauteries
    - 2 familles de tuyauteries qui représentent quelques centaines de mètres en « dépliées »
  - 15 fosses enterrées
  - Rack -> multi-exploitant – Exploitation principale VSPU
  - MMRi – concerné via les capteurs de niveau / pression

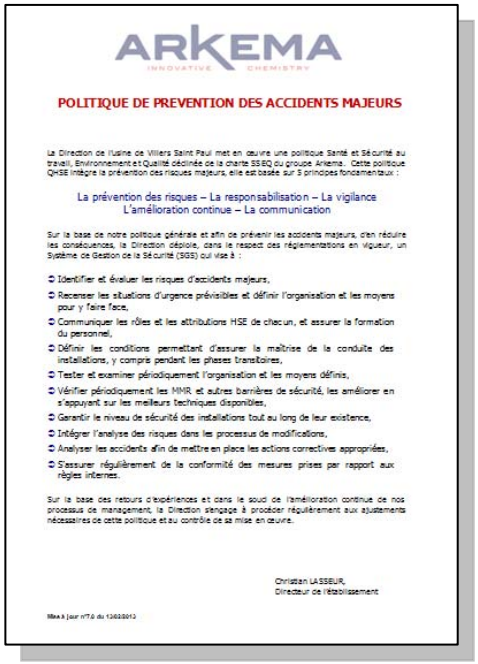

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction de l'usine de Villers Saint Paul met en œuvre une politique Santé et Sécurité au travail, Environnement et Qualité déclinée de la charte SSEQ du groupe Arkema. Cette politique QHSE intègre la prévention des risques majeurs, elle est basée sur 5 principes fondamentaux :

La prévention des risques – La responsabilisation – La vigilance
L'amélioration continue – La communication

Sur la base de notre politique générale et afin de prévenir les accidents majeurs, d'en réduire les conséquences, la Direction déploie, dans le respect des réglementations en vigueur, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui vise à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,
- Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,
- Communiquer les rôles et les attributions HSE de chacun, et assurer la formation du personnel,
- Définir les conditions permettant d'assurer la maîtrise de la conduite des installations, y compris pendant les phases transitoires,
- Tester et examiner périodiquement l'organisation et les moyens définis,
- Vérifier périodiquement les MMR et autres barrières de sécurité, les améliorer en s'appuyant sur les meilleurs techniques disponibles,
- Garantir le niveau de sécurité des installations tout au long de leur existence,
- Intégrer l'analyse des risques dans les processus de modifications,
- Analyser les accidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,
- S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.

Sur la base des retours d'expériences et dans le souci de l'amélioration continue de nos processus de management, la Direction s'engage à procéder régulièrement aux ajustements nécessaires de cette politique et au contrôle de sa mise en œuvre.

Christian LASSEUR,
Directeur de l'établissement

Mise à jour n°7.0 du 13/02/2013

Notre prévention des accidents majeurs

- **Intégrer l'analyse des risques dans les processus de modifications,**
  - La gestion des modifications est très importante sur des installations chimiques.
  - Un processus spécifique du SMI est consacré aux modifications : il est piloté par l'ingénieur Procédés du site
    - Toute modification passe par une demande d'étude
    - Si validée → réalisation de(s) étude(s)
    - Si validée → réalisation du PEP (plan d'exécution du projet) : C'est à cette étape que l'analyse des risques est réalisée.
    - Réalisation / Réception
    - mise à jour documentaire puis Clôture

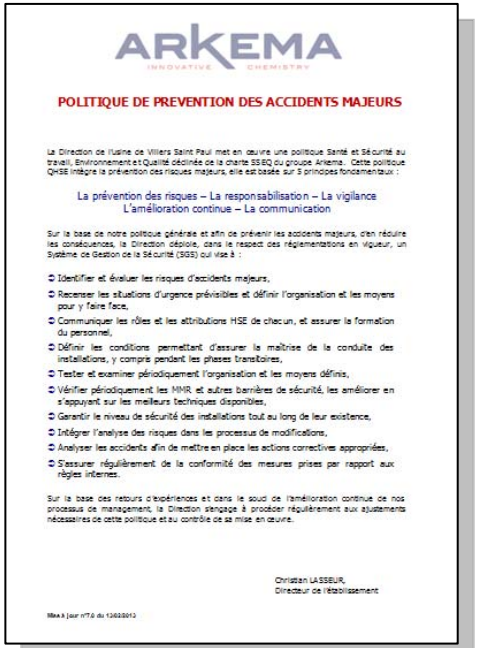
ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction de l'usine de Villers Saint Paul met en œuvre une politique Santé et Sécurité au travail, Environnement et Qualité déclinée de la charte SSEQ du groupe Arkema. Cette politique QHSE intègre la prévention des risques majeurs, elle est basée sur 5 principes fondamentaux :

La prévention des risques – La responsabilisation – La vigilance
L'amélioration continue – La communication

Sur la base de notre politique générale et afin de prévenir les accidents majeurs, d'en réduire les conséquences, la Direction déploie, dans le respect des réglementations en vigueur, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui vise à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,
- Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,
- Communiquer les rôles et les attributions HSE de chacun, et assurer la formation du personnel,
- Définir les conditions permettant d'assurer la maîtrise de la conduite des installations, y compris pendant les phases transitoires,
- Tester et examiner périodiquement l'organisation et les moyens définis,
- Vérifier périodiquement les MMR et autres barrières de sécurité, les améliorer en s'appuyant sur les meilleurs techniques disponibles,
- Garantir le niveau de sécurité des installations tout au long de leur existence,
- Intégrer l'analyse des risques dans les processus de modifications,
- Analyser les accidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,
- S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.

Sur la base des retours d'expériences et dans le souci de l'amélioration continue de nos processus de management, la Direction s'engage à procéder régulièrement aux ajustements nécessaires de cette politique et au contrôle de sa mise en œuvre.

Christian LASSEUR,
Directeur de l'établissement

Mise à jour n°7.0 du 13/02/2013

- **En 2012 :**
  - 74 nouvelles demandes d'étude (80% dans les secteurs productions)
  - Activité inspectée par la DREAL (inspection SGS 2012)

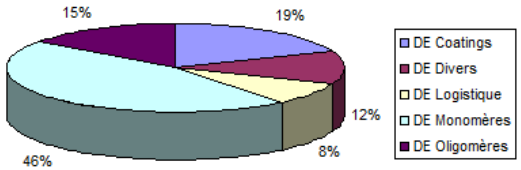

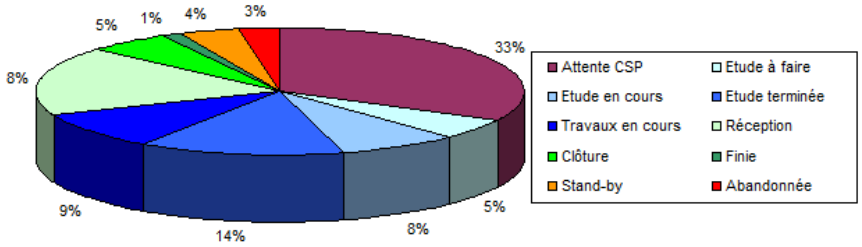

Etat « 2012 » au 1/3/2013

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Notre prévention des accidents majeurs

- **Analyser les accidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,**
  - Les accidents et les incidents font l'objet de FCNC et selon la gravité (quelle soit réelle ou potentielle), des enquêtes plus approfondies sont réalisées
  - Les événements remarquables (et à minima tous ceux ayant entraînés un passage infirmerie) font l'objet de Rex internes (alerteHS) qui sont partagés dans les réunions d'équipe
  - Les Rex groupe et externes sont également diffusés dans les équipes selon que des potentiels de répétition existent ou pas sur notre site
  - Toutes les actions identifiées sont centralisées dans nos plans d'actions usine et revues périodiquement en CODIR

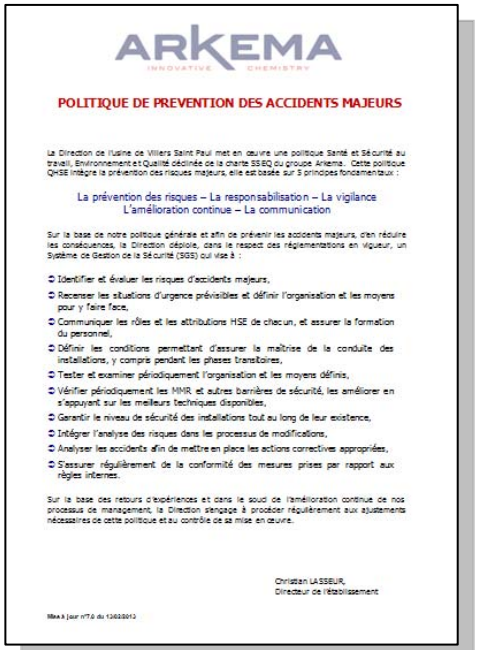
ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction de l'usine de Villers Saint Paul met en œuvre une politique Santé et Sécurité au travail, Environnement et Qualité déclinée de la charte SSEQ du groupe Arkema. Cette politique QHSE intègre la prévention des risques majeurs, elle est basée sur 5 principes fondamentaux :

La prévention des risques – La responsabilisation – La vigilance
L'amélioration continue – La communication

Sur la base de notre politique générale et afin de prévenir les accidents majeurs, d'en réduire les conséquences, la Direction déploie, dans le respect des réglementations en vigueur, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui vise à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,
- Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,
- Communiquer les rôles et les attributions HSE de chacun, et assurer la formation du personnel,
- Définir les conditions permettant d'assurer la maîtrise de la conduite des installations, y compris pendant les phases transitoires,
- Tester et examiner périodiquement l'organisation et les moyens définis,
- Vérifier périodiquement les MMR et autres barrières de sécurité, les améliorer en s'appuyant sur les meilleurs techniques disponibles,
- Garantir le niveau de sécurité des installations tout au long de leur existence,
- Intégrer l'analyse des risques dans les processus de modifications,
- Analyser les accidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,
- S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.

Sur la base des retours d'expériences et dans le souci de l'amélioration continue de nos processus de management, la Direction s'engage à procéder régulièrement aux ajustements nécessaires de cette politique et au contrôle de sa mise en œuvre.

Christian LASSEUR,
Directeur de l'établissement

Mise à jour n°7.0 du 13/02/2012

En 2012 :

- il y a eu 11 réunions du CODIR sur les thèmes liés à la sécurité, la santé et l'environnement (dont une avec le patron de la B.U.) où sont notamment examinés les plans d'actions et leurs avancements.
- Il y a eu 105 réunions d'équipe où des thèmes sécurité sont abordés
- Il y a eu 7 enquêtes approfondies
- Il y a eu 12 Rex interne Sécurité/Environnement
  - Activité qui s'est « formalisée » en 2012

ARKEMA
The world is our inspiration

Alerte QHSE

Environnement

01 juin, épandage de CN104A75VI

Lors de l'enfûtage de la résine CN104A75VI, une perte de confinement a provoqué un épandage de résine sur le sol de l'atelier. Cet évènement est heureusement, sans conséquences directes pour l'environnement
→ L'impact reste sur les déchets et leurs coûts associés.

Juin 2012

ALERTE QHSE

Hygiène - Sécurité

12 décembre, chute de plain-pied

VSF, décembre 2012

ARKEMA

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Notre prévention des accidents majeurs

- **S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.**
  - La vérification de conformité aux règles (procédures, consignes opératoires …) est le rôle quotidien de l'encadrement avec notamment le devoir d'interpeler
  - L'activité d'audit est également développée sur le site

- **En 2012 :**
  - 1 audit externe de positionnement OHSAS 18001 (site jugé « certifiable »)
  - Plusieurs audit du SMI, non spécifique sécurité (dont 15 de questionnement AIMS)
  - 1 audit transport matières dangereuses (TMD)
  - 4 audits sur la gestion des déchets
  - 28 audits de chantier (maintenance)
  - 71 Audits de type inspection générale planifiée.
  - 12 Audits de type inspection générale transport.
  - 1 Inspection Dreal : SGS, MMR au niveau de l'activité Coatings.
  - Contrôle sur les tours aéro-réfrigérantes et sur les rejets de COV.

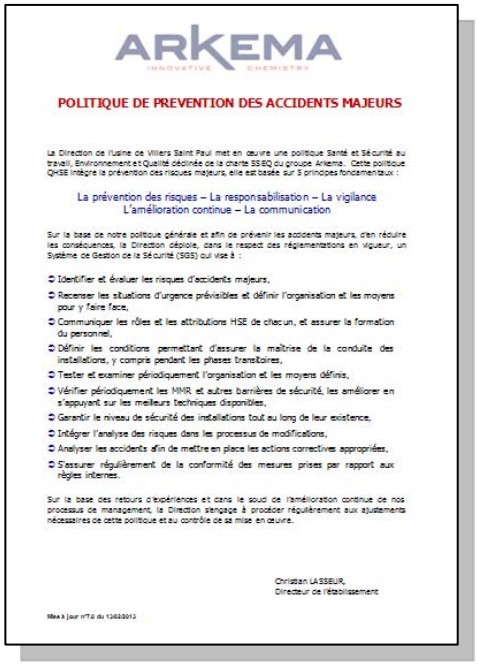

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS

La Direction de l'usine de Villers Saint Paul met en œuvre une politique Santé et Sécurité au travail, Environnement et Qualité déclinée de la charte SSEQ du groupe Arkema. Cette politique QHSE intègre la prévention des risques majeurs, elle est basée sur 5 principes fondamentaux :

La prévention des risques – La responsabilisation – La vigilance
L'amélioration continue – La communication

Sur la base de notre politique générale et afin de prévenir les accidents majeurs, d'en réduire les conséquences, la Direction déploie, dans le respect des réglementations en vigueur, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) qui vise à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents majeurs,
- Recenser les situations d'urgence prévisibles et définir l'organisation et les moyens pour y faire face,
- Communiquer les rôles et les attributions HSE de chacun, et assurer la formation du personnel,
- Définir les conditions permettant d'assurer la maîtrise de la conduite des installations, y compris pendant les phases transitoires,
- Tester et examiner périodiquement l'organisation et les moyens définis,
- Vérifier périodiquement les MMR et autres barrières de sécurité, les améliorer en s'appuyant sur les meilleurs techniques disponibles,
- Garantir le niveau de sécurité des installations tout au long de leur existence,
- Intégrer l'analyse des risques dans les processus de modifications,
- Analyser les accidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,
- S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.

Sur la base des retours d'expériences et dans le souci de l'amélioration continue de nos processus de management, la Direction s'engage à procéder régulièrement aux ajustements nécessaires de cette politique et au contrôle de sa mise en œuvre.

Christian LASSEUR,
Directeur de l'établissement

Mise à jour n°7.0 du 13/02/2013

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS

...améliorer en

La Direction de ... tout au long de leur existence,

... des risques dans les processus de modifications,

... incidents afin de mettre en place les actions correctives appropriées,

- S'assurer régulièrement de la conformité des mesures prises par rapport aux règles internes.

Sur la base des retours d'expériences et dans le souci de l'amélioration continue de nos processus de management, la Direction s'engage à procéder régulièrement aux ajustements nécessaires de cette politique et au contrôle de sa mise en œuvre.

Christian LASSEUR,
Directeur de l'établissement

- La Politique évolue chaque année (V.7)
- A l'issue de la revue de direction du SMI (dont fait partie le SGS) réalisée le 4 février, la direction de l'établissement et de la BU Sartomer a jugé le système efficace et pertinent, conforme à ses attentes.

2013 : Réunion C.L.I.C du 14 mars

ZOOM sur :

- *Système de Gestion de la Sécurité*
  - *Définition*
- *La Politique de Prévention des Accidents Majeurs*
  - *Déclinaison en 10 domaines*
- ***Résultats sécurité 2012***

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Performance Qualité, **Sécurité**, Santé, Environnementale

- Sécurité des personnels
  - Résultats TRIR/FAR → 2012, notre meilleure année

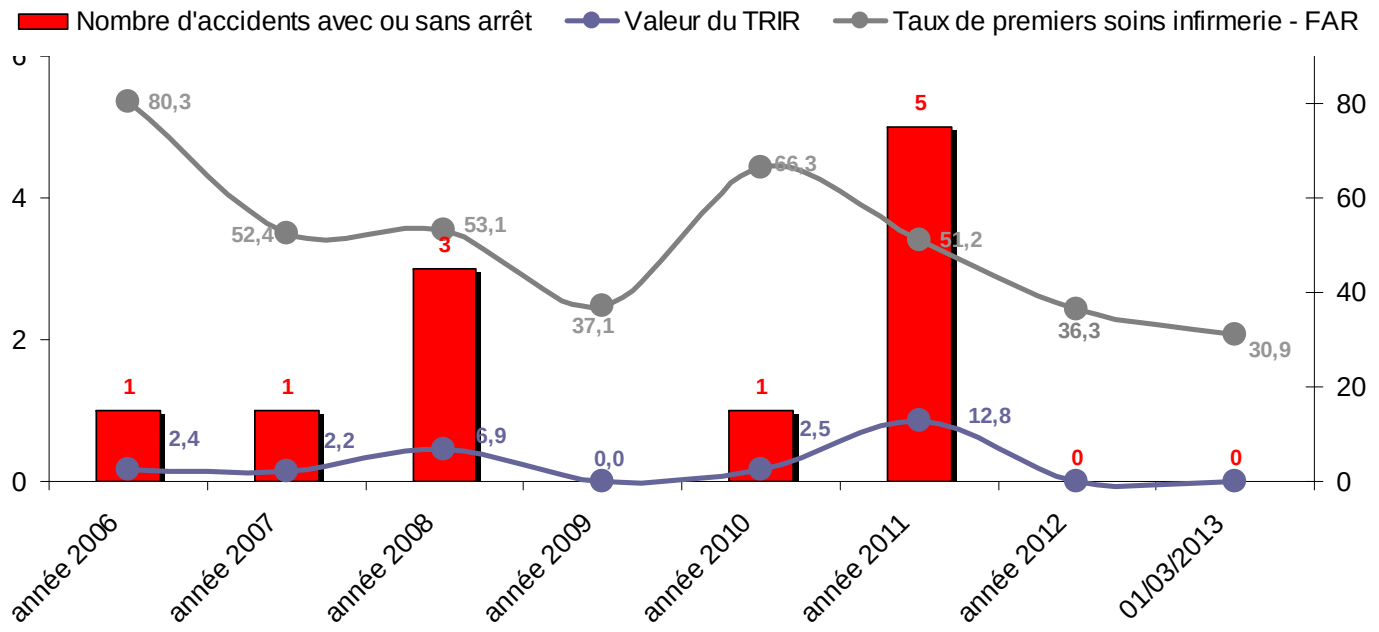

- 12 passages infirmeries enregistrés
- Environ 330 000 heures travaillées
  - Dont 65 000 h Entreprises extérieures / 20 000 h intérims

Pyramides des accidents

Pyramide *Théorique*

- Blessures Sérieuses = Base / 10
- Blessures Mineures = Base de Calcul = 12
- Dommages matériels = Base x 3
- Incidents ou quasi-accidents = Base x 60

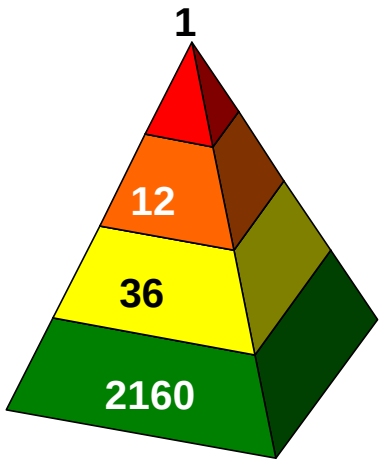

Pyramide *Réelle 2012*

- ■ :0 Blessures sérieuses (AAA /ASA)
- ■ :12 Blessures mineures (PS)
- ■ :35 Dommages matériels *(Environnement, Equipement, Produit) déclarés par les FCNC*
- ■ : 1016 (situations/actions hors-normes, observation de conditions hors-normes)
  - *incidents déclarés par les FCNC*
  - *conditions / actions HN déclarées par les FCNC*
  - *anomalies déclarées par les IGP*
  - *actions au plan d'actions QHSE*

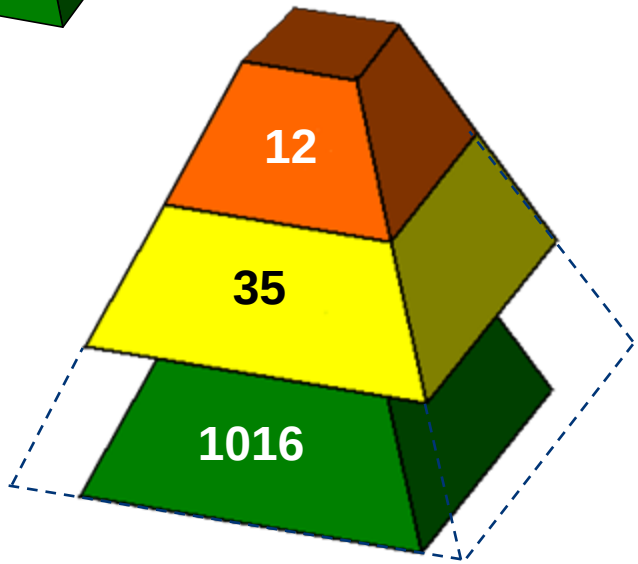

ARKEMA INNOVATIVE CHEMISTRY

Performance Qualité, **Sécurité**, Santé, Environnementale

Sécurité des procédés : PSI,

- L'indicateur du European Chemical Industry Council repris par l'UIC est suivi chez Arkema

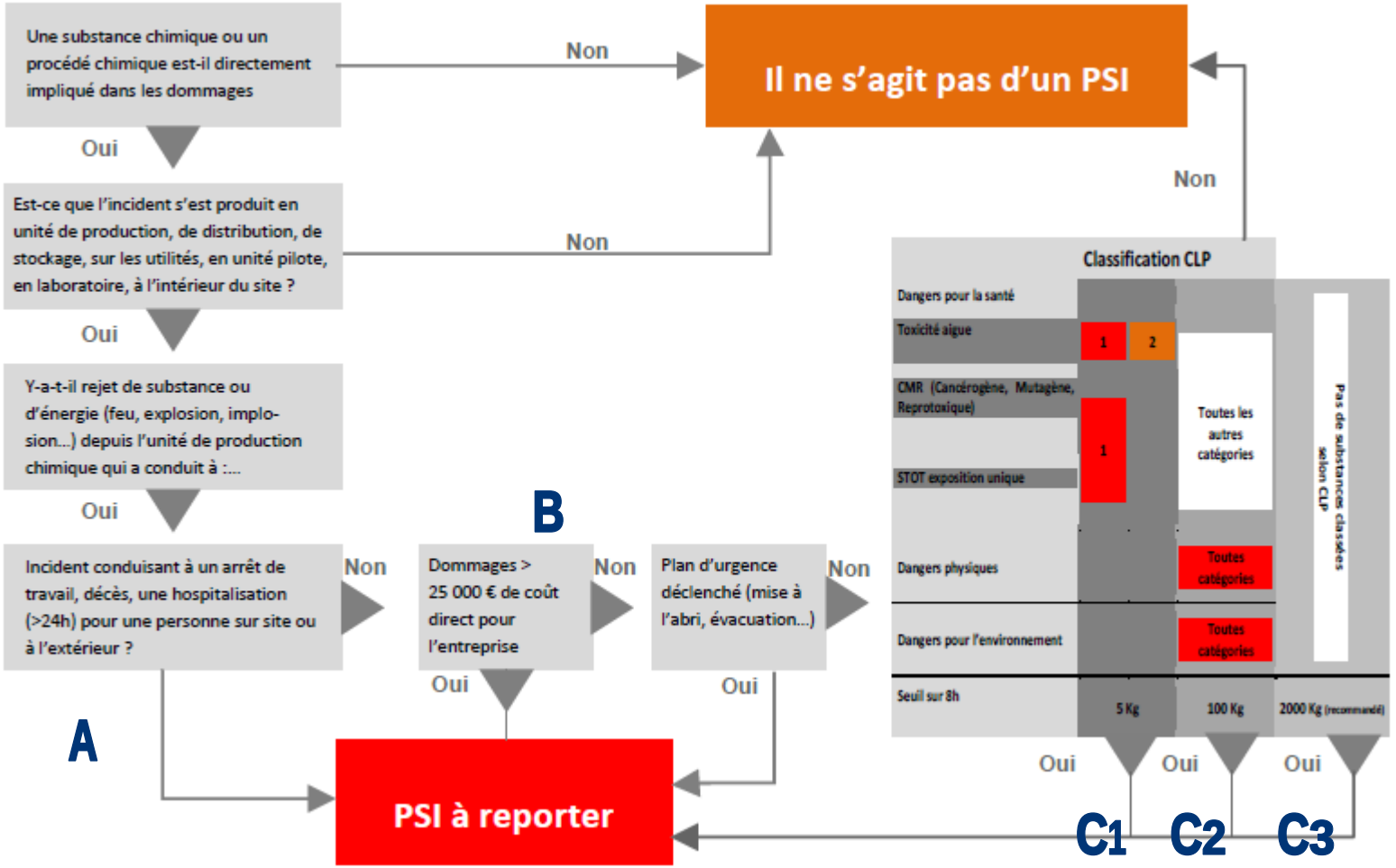

Performance Qualité, **Sécurité**, Santé, Environnementale

Sécurité des procédés : PSIR

- 2012, Première année pleine ou sont comptabilisés les PSI
- D'un nombre de PSI, on suit une taux de PSI par million d'heures travaillées

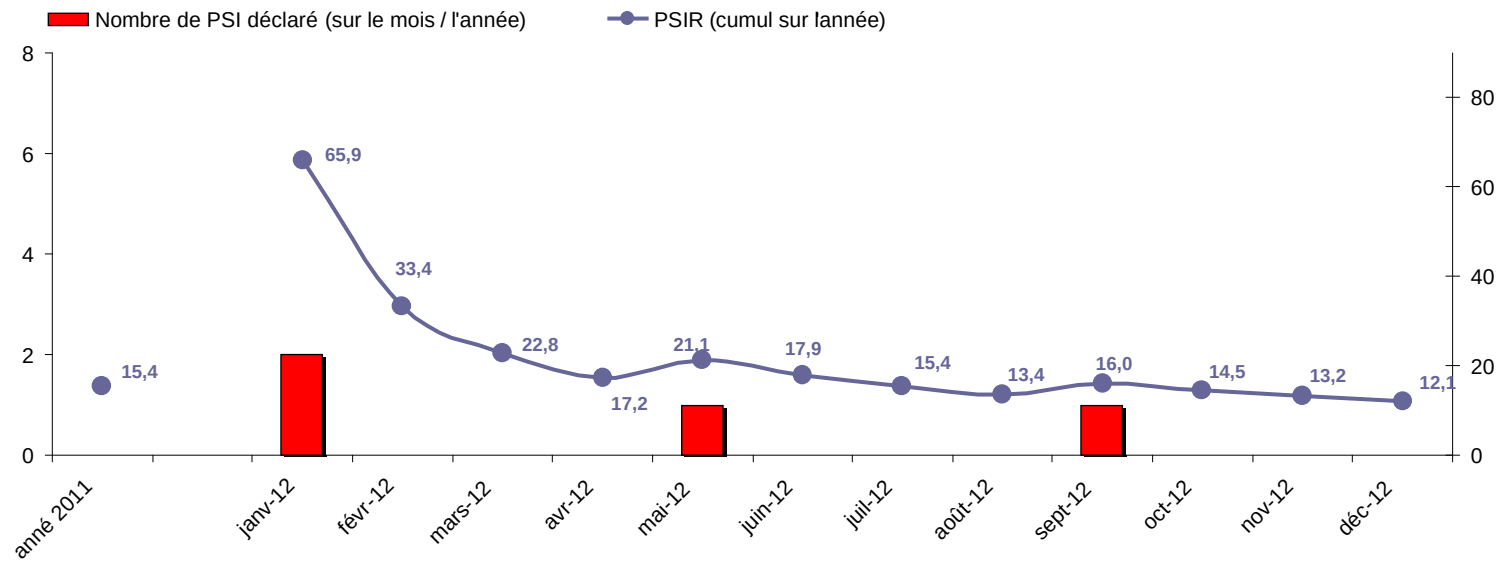

- 4 événements de type PSI en 2012 (3 en C2, 1 en C3)

Merci,

Questions, Echanges ?

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY